

CTIF DELEGATES ASSEMBLY 2022

RAPPORT DE TAINA HANHIKOSKI, VICE-PRÉSIDENTE DU CTIF

Rapport annuel

Depuis l'Assemblée des délégués 2021, je me suis concentré sur le développement des communications du CTIF en coopération avec le reste de la CE. J'ai initié la mise à jour de la newsletter du CTIF, qui est destinée à devenir une newsletter régulière en 2022. L'objectif de la newsletter est de tenir les membres et autres parties prenantes intéressées informés de notre travail et de partager les informations sur les problèmes d'actualité.

J'ai également lancé, déjà en 2021, un service de stockage basé sur le cloud à utiliser pour les minutes, les protocoles d'accord et d'autres documents importants. En tant qu'organisation avec une longue histoire et, espérons-le, un avenir au moins aussi long, il est important de préserver nos actions et nos décisions pour les futurs actifs du CTIF.

J'ai également travaillé sur le sujet de la directive sur le temps de travail et participé à la réunion avec la Commission européenne et les membres du Parlement européen concernant la question. De plus, j'ai participé activement à la création du comité consultatif scientifique, qui, espérons-le, augmentera l'impact et la valeur du travail du CTIF dans les années à venir.

Commission de la santé

Depuis l'Assemblée des délégués 2021, la Commission a mis à jour sa page Web CTIF sous la rubrique La Commission de la santé des pompiers. Ils prévoient d'avoir leur prochaine réunion en ligne en juillet 2022 et prévoient une réunion physique pour 2023.

L'objectif du travail de la Commission de la santé a été planifié pour informer sur les différents risques et la prévention sur la base de la science, des études, de la technologie, de l'expérience et des meilleures pratiques et pour créer notre propre matériel CTIF d'une manière qui peut être utilisée comme lignes directrices pour les services d'incendie autour du monde.

Les risques à long terme ne peuvent malheureusement pas être entièrement éliminés, mais nous pouvons et sommes obligés de faire tout notre possible pour réduire les risques autant que possible. Les cancers professionnels et les maladies mentales devraient être reconnus par la réglementation et la législation présomptive comme des blessures liées au travail et doivent également être indemnisés en tant que tels. Ces sujets seront également abordés en 2022-23.

Nous recommandons à davantage de pays de participer au CH. Si vous êtes intéressé à participer à nos travaux, veuillez contacter le président de HC et ensemble nous y arriverons.

Taina Hanhikoski
Vice président